

Conseil national de l'ABF

Réunion du 3 octobre 1975

Le Conseil national de l'A.B.F. s'est réuni le 3 octobre 1975 à 10 heures dans la Grande Salle des Commissions de la Bibliothèque nationale. Tous les présidents des Sections et des Groupes étaient invités.

EXAMEN DE LA SITUATION A LA SUITE DE L'ECLATEMENT DE LA D.B.L.P.

Le Président rappelle les actions et les démarches du Bureau national qui ont été présentées dans la Note d'Information de juillet, envoyée à tous les membres. Le Bureau a constitué un dossier des actions sur le plan local. Une synthèse en a été faite par B. de Buffévent ; une fois complété, le texte paraîtra dans un prochain bulletin.

Roger Pierrot présente ensuite les nouvelles structures administratives tel qu'elles sont connues au 1^{er} octobre :

Secrétariat d'Etat aux Universités Service des bibliothèques

Division du Personnel et de la Formation (pour l'ensemble des bibliothèques relevant de l'Etat)	Division de la Coopération et des Programmes (pour l'ensemble des bibliothèques relevant de l'Etat)	Division de la Recherche et de l'Informatique	Division des Finances et de l'Equipement
1 administrateur civil	1 bibliothécaire	1 bibliothécaire	1 administrateur civil

La Bibliothèque nationale est chargée de gérer trois Centres techniques nationaux : le Centre bibliographique national, le Centre des échanges internationaux, le Centre de coopération technique.

Ces nouvelles structures seront mises en place rapidement et doivent être opérationnelles au 1^{er} janvier 1976.

Un Comité de coordination interministériel sera créé.

Le Secrétariat d'état à la culture a fait seulement connaître la création d'une Direction de la lecture publique et du livre. L'Adjoint du Directeur sera un professionnel des bibliothèques.

Après ces informations le Président demande un tour de table pour que le Conseil mandate le Bureau sur les démarches à faire et les positions à prendre dans l'avenir :

J.C. Garretta rendant compte de l'entrevue qu'il a eue le 29 juillet (accompagné de M. Gras, conservateur de la B.M. et de M. Berger, président de la Commission des affaires sociales et culturelles à l'Assemblée, et député de la Côte d'Or) auprès de M. Montassier, chef de cabinet de M. Guy, signale une certaine ignorance des problèmes des bibliothèques de la part du Secrétariat d'état à la culture. Même impression chez F. Bibolet après une entrevue avec M. Granet, député de l'Aube.

D'autre part, E. Traissac s'inquiète du danger d'émiettement de la formation avec la création à Bordeaux d'un diplôme de bibliothécaire-animateur à l'I.U.T.

Plusieurs membres du Conseil ayant assisté à la réunion de l'A.D.B.U., font part de leur inquiétude d'un rattachement intégral des B.U. aux universités.

R. Pierrot demande alors au Conseil de se prononcer sur la position de l'A.B.F. : doit-elle réclamer et défendre l'unité à tout prix quel que soit le Ministère ?

Après une discussion animée, le Conseil mandate le Bureau sur les points suivants :

L'A.B.F. ayant toujours eu pour vocation de rassembler les professionnels des bibliothèques :

doit défendre l'unité des bibliothèques et réclamer l'existence d'une grande Direction des bibliothèques qui regrouperait toutes les bibliothèques relevant de l'Etat (y compris bien sûr les B.U.). Les Présidents de groupes inscriront éventuellement à l'ordre du

jour de la prochaine réunion de leur Groupe cette question, de façon à ce que la discussion soit la plus large possible ;

le Bureau continuera sa politique de concertation auprès des deux Secrétariats d'état et de toutes les instances concernées, afin d'affirmer la mission de coordination le l'A.B.F. Sur le plan régional les Groupes continueront les actions auprès des collectivités locales et en informeront le Bureau ;

le Bureau doit réclamer que soit organisé le Colloque sur la lecture publique qui avait été annoncé par M. Soisson, et doit suivre de très près la Constitution des Comités départementaux de lecture.

Une délégation du Bureau et des bibliothèques publiques a demandé à être reçue le mercredi 8 octobre par M. Montassier.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES GROUPES ET SECTIONS AU CONSEIL NATIONAL EN 1976

Le Président rappelle les modalités du déroulement de ces élections : Au 31 décembre 1975, la Trésorière nationale envoie à chaque Groupe et Section, le nombre des adhérents à jour de leur cotisation 1975 et le nombre des délégués auxquels ils ont droit. Chaque Groupe et Section doit organiser les élections au cours du 1^{er} trimestre 1976, soit au cours d'une A.G., soit par correspondance. Ils enverront dès que possible les résultats au Bureau national. La 1^{re} réunion du nouveau Conseil se tient au cours du congrès 76 pour élire le nouveau Bureau national.

Le Président recommande aux Groupes et Sections de susciter les candidatures de collègues représentatifs de la profession, disponibles, et prêts à participer activement au Conseil, sans oublier que le Bureau étant élu dans le Conseil il faut que chacun soit prêt à assumer ses responsabilités.

Le Conseil demande que l'on prenne l'habitude de convoquer à ses réunions les présidents de Groupes et Sections.

CONGRES NATIONAL 1976

F. Bibolet explique au Conseil la position délicate dans laquelle elle se trouve dans les circonstances politiques actuelles : Troyes qui devait être la ville du Congrès A.B.F. 76 est également la ville de MM. Gallet et Granet. Le Conseil estime qu'en effet on peut difficilement choisir cette ville et le Président demande des candidatures.

M. C. Robin (Poitiers) et G. Le Cacheux (Caen) réservent leur réponse jusqu'à la fin du mois d'octobre afin de consulter leurs collègues.

Sauf impossibilités locales, le congrès aura lieu du samedi 15 au lundi 17 mai 1976.

Le thème du Congrès est ensuite défini : *Coordination et coopération*.

Le Conseil a choisi les rubriques suivantes :

a) Information documentaire (catalogues collectifs, CANAC, réseaux documentaires...);

b) Communication des documents (prêt inter, BNDP, échanges, expositions itinérantes...);

c) Normes, planification et statistiques (coordination des acquisitions, normes et statistiques des locaux, personnel et matériel...).

Chacune de ces rubriques sera étudiée du point de vue des réalisations et des besoins au plan régional et national, afin d'éviter un aspect trop technique et pour mieux montrer la coopération qui existe et doit exister entre tous les types de bibliothèques (et donc, s'il en était besoin, l'absurdité de leur division entre plusieurs Ministères).

Le même planning de travail que l'année dernière a été retenu : trois groupes de travail élaborent des pré-rapports pour début janvier. Le Secrétariat national envoie ces textes à tous les membres. Ces textes sont discutés lors des réunions de Groupes du 1^{er} trimestre 1976. Les présidents de Groupe font une synthèse des discussions et l'envoient aux rapporteurs des groupes de travail. Le rapport préalable est alors rédigé. Il est envoyé dès que possible à tous les inscrits au Congrès.

J. Carpine et G. Feuillebois (pour l'information documentaire), J.C. Garretta (pour la communication des documents), J. Gascuel et J. Yvon (pour les normes...) acceptent de prendre la responsabilité des pré-rapports et de constituer une équipe de rapporteurs.

Le Président remercie les participants et la séance est levée à 13 h.